

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.***



Je soussigné : [REDACTED]

représentant de la société [REDACTED]

situé à :

Numéro	[REDACTED]	Voie	[REDACTED]
Lieu-dit	[REDACTED]	Localité	[REDACTED]
Code postal	[REDACTED]	BP	[REDACTED] Cedex [REDACTED]

Agissant en qualité de :

Diagnostiqueur DPE
--------------------

**Atteste que :**

En date du : 14/09/2015

La société ou la personne : [REDACTED]

Adresse	[REDACTED]
Code postal	[REDACTED] Localité [REDACTED]

**Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :**

Située à :

Adresse	[REDACTED]
Code postal	[REDACTED] Localité [REDACTED]

Référence(s) cadastrale(s) : [REDACTED]

Référence(s) du permis de construire : [REDACTED]

Date dépôt demande PC	12/12/2014	Date du PC	07/01/2015
-----------------------	------------	------------	------------

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

La visite sur site a eu lieu le : 11/09/2015

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

La société atteste de la prise en compte de la réglementation thermique	X
La société atteste d'irrégularités vis à vis de la prise en compte de la réglementation thermique	

**POSTES VERIFIES****Chapitre 1 : Données administratives**

## 1.1 - Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT ( $SHON_{RT}$ ) en $m^2$	109.10
Valeur de la surface habitable ( $Shab$ ) en $m^2$ (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	92.10
Valeur de la $SHON_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

## 1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients  $B_{bio}$  et  $B_{bio_{max}}$  en nombre de points

$B_{bio}$ :	39.60	$B_{bio_{max}}$ :	68.70
$B_{bio} < B_{bio_{max}}$ :			OUI

2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients  $Cep$  et  $Cep_{max}$  en  $kWh_{EP}/(m^2.an)$ 

$Cep$ :	72.30	$Cep_{max}$ :	72.70
$Cep < Cep_{max}$ :			OUI

## 2.3 Température intérieure conventionnelle en °C

$Tic < Tic_{ref}$ :	OUI
---------------------	-----

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

## 3.1 - Perméabilité à l'air de l'enveloppe (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Document de justification transmis par le maître d'ouvrage : Mesure sur site

Transmission du rapport de mesure	OUI
Le mesureur qui a signé le rapport de mesure figure sur la liste des mesureurs autorisés par le Ministère en charge de la construction	OUI

<b>Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, les justificatifs fournis et l'exigence sur la perméabilité à l'air du bâtiment :</b>	OUI
--	-----

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

